COLL. 8°
468
1945-1à12

DÉPOT
ANNEXE

FONDATION NATIONALE DES SCIENCES POLITIQUES
BIBLIOTHÈQUE

000591139

K

PARTI RÉPUBLICAIN RADICAL ET RADICAL-SOCIALISTE

Siège : 1, Place de Valois, Paris (1er arrondissement)

Coll. 8°
468
1945-10

DÉPOT
ANNEXE

# 36e CONGRÈS

## 20, 21, 22 ET 23 AOUT 1945

# RAPPORT

sur

## les ANCIENS COMBATTANTS PRISONNIERS, DÉPORTÉS et VICTIMES de la GUERRE

FONDATION NATIONALE DES SCIENCES POLITIQUES
BIBLIOTHÈQUE

COMITÉ RADICAL et RADICAL-SOCIALISTE
(Edouard ANDRIEU) D'ALBI

Coll. 8° 468 (1945-

présenté par

Monsieur VOIRIN

*Membre du Comité Exécutif*

172388

# RAPPORT

sur

les **ANCIENS COMBATTANTS**
**PRISONNIERS, DÉPORTÉS**
**et VICTIMES DE LA GUERRE**

présenté par

Monsieur VOIRIN

Membre du Comité Exécutif

FONDATION NATIONALE DES SCIENCES POLITIQUES
BIBLIOTHÈQUE

Nous avons le grand honneur, lors du débat sur les anciens combattants, prisonniers, déportés et victimes de la guerre, de voir au Bureau l'une des plus grandes victimes de la guerre, celui qui a incarné la haine qu'à l'intérieur comme à l'extérieur on portait à notre parti : j'ai nommé le Président Edouard Herriot.

Je vous présente le vœu adopté à l'unanimité par la commission des anciens combattants, prisonniers, déportés et victimes de la guerre. Vingt-cinq délégués présents représentant leurs fédérations respectives se prononcèrent, lors de la réunion de la commission, en faveur du présent rapport.

Le congrès de décembre 1944 se tenait, alors que Von Runstedt, dans un dernier sursaut de bête aux abois, donnait son coup de boutoir dans les Ardennes. Nous étions de ceux que ce dernier choc n'alarmait pas, mais nous pensions à nos camarades encore captifs qui devaient alors mesurer le temps les séparant du retour espéré ; nous pensions aux nouvelles victimes de la guerre, à ces maisons des Ardennes qui allaient encore être détruites, au cortège des civils reprenant la route de l'exil devant les hordes de l'invasion et aux sauvageries d'un ennemi ivre d'une passagère victoire. Mais depuis, aux côtés de nos Alliés victorieux, nos armées ont franchi le Rhin pour courir au Danube, et nos camarades captifs ont pour la plupart rejoint la France. D'ici octobre, nous espérons que les derniers prisonniers et déportés seront de retour et que la plupart des combattants auront retrouvé leur foyer.

Nous nous devions de saluer d'abord les anciens combattants, les vainqueurs de 1914-1918, les valeureux combattants de 1939-1940, les héros du maquis et de la Résistance, enfin la glorieuse armée du général de Gaulle qui, de l'Afrique, traversant l'Italie et la France, franchissant le Rhin, ont amené l'armée allemande à capituler alors qu'elle atteignait les rives du Danube.

C'est le même salut fraternel que nous adressons aux prisonniers, déportés, internés et victimes de la guerre. Tous ont bien mérité de la patrie.

Nous n'oublions pas que c'est avec le concours des victorieuses armées alliées que nous sommes aujourd'hui à l'aube de la paix. Mais il nous appartient de nous demander si tout ce qui devait être fait pour ceux que notre commission représente l'a été ou le sera.

A côté des efforts individuels, du dévouement des associations généreusement aidées par les particuliers, nous devons déplorer une certaine carence ministérielle. Les difficultés, nous ne les méconnaissons pas. Mais il reste pénible de constater que des mouvements de rues furent nécessaires pour qu'une solution fût trouvée, par exemple, au problème du trousseau du prisonnier ou du déporté. L'accueil proprement dit lui-même commença sous le signe de l'improvisation, et nous eussions préféré que ce ne fût pas dans des camions à usage de marchandises que nos camarades soient transportés des gares aux centres d'accueil.

Depuis, des progrès sont intervenus, des ordonnances ont réglé les soins médicaux, le reclassement, la réadaptation. Mais la parcimonie des sommes allouées pour la prime de démobilisation, le pécule, le temps de congé si bref après une si longue captivité, nous amèneront à formuler un certain nombre de justes et légitimes revendications.

Quant aux victimes civiles, aux sinistrés, ce n'est pas la législation de Vichy qui peut nous satisfaire, mais la réparation intégrale du préjudice subi.

En ce qui concerne les prisonniers et déportés, après avoir fait nôtre la charte revendicative adoptée par la Fédération des prisonniers les 5 et 6 août 1945, nous insistons notamment pour réclamer d'abord un trousseau complet ; un congé de libération porté à trois mois, avec prime basée non sur le salaire départemental, mais d'après les tarifs officiels de la profession du rapatrié ; un bon gratuit pour tous transports pendant sa durée de congé ainsi que des bons à prix réduit pour sa famille proche. Nous demandons encore l'augmentation du pécule de 250 francs par année de captivité pour tous les rapatriés ne bénéficiant pas d'une solde mensuelle, le remboursement des monnaies allemandes sur la base suivante : jusqu'à 100 reichmarks au taux de 20 francs, de 100 à 250 reichmarks au taux de 15 francs, de 250 à 400 reichmarks au taux de 6 francs, et pour les sommes supérieures au même taux, avec la seule justification de la provenance de la somme par des déclarations de camarades de captivité.

Il convient également de prévoir l'attribution aux veuves de camarades des avantages réservés aux rapatriés et les mesures suivantes :

Attribution aux rapatriés sinistrés de bons d'articles de première nécessité ;

Accélération des procédures en toutes matières au profit des rapatriés, avec obtention de l'assistance judiciaire ;

Aide aux artisans, commerçants, industriels, agriculteurs rapatriés par la mise à leur disposition de prêts d'installation et de stocks de démarrage, avec priorité ;

Reconduction automatique, et d'une durée égale au temps passé en captivité, des baux et de toutes locations agricoles, industrielles ou commerciales ; moratoires des loyers ;

Octroi d'avances aux agriculteurs prisonniers rapatriés, et spécialement aux ouvriers agricoles, permettant leur réinstallation à la campagne, ainsi que le prêt au mariage ;

Reconduction d'urgence de la loi sur les emplois réservés de 1924, s'appliquant aux victimes des deux guerres ;

Priorité d'emploi dans les administrations et dans les entreprises privées, sous réserve de l'application du paragraphe précédent ;

Accélération de la mise en vigueur des mesures prévues notamment en ce qui concerne les dispositions médicales et l'entrée dans les sanatoria ;

Institution d'une carte des prisonniers, des déportés et des internés.

En ce qui concerne les combattants et le retour dans leur foyer des combattants des deux guerres et du maquis, nous demandons principalement un trousseau gratuit pour ceux qui sont dans le besoin ; un congé de libération au prorata de leur temps de service ; la mise à l'étude du pécule ; une aide pour leur réinstallation dans la vie civile ; la reconduction de tous les baux d'une durée égale à celle du temps de service aux armées et le moratoire des loyers ; la carte du combattant.

En ce qui concerne toutes les victimes des deux guerres, directes ou indirectes, nous demandons que, pour les préjudices physiques, le taux de la pension soit fixé au même coefficient que les traitements et salaires ; l'attribution sans exception de pensions aux veuves ou ascendants des morts des deux guerres ; pour les préjudices matériels, nous demandons qu'une réparation intégrale du préjudice subi leur soit accordée à sa valeur de remplacement.

Enfin nous demandons, pour défendre les droits de toutes les catégories précitées, le rétablissement du ministère des anciens combattants, dont les attributions seront étendues aux prisonniers, déportés, internés et victimes de la guerre.

Il est maintenant de notre devoir d'aborder une question délicate, mais qu'il serait peu courageux d'éluder, d'autant plus qu'elle a inquiété non seulement les groupements de prisonniers qui craignaient de se voir un jour obligatoirement confédérés comme les anciens combattants, mais aussi certains de nos camarades des associations d'anciens combattants. Nous voulons parler de l'U. F. A. C.

Nos critiques ne se rapportent qu'au texte de l'ordonnance de mai 1945 et aux exclusives qu'elle comporte.

Certes, nous désirons tous une union de tous ceux qui ont été les victimes des deux guerres. C'est là notre sentiment profond. Pour nous, il est synonyme de solidarité. Nous n'ignorons pas qu'avant la guerre, les anciens combattants ont recherché cette union. Mais nous entendons qu'elle soit le résultat de la volonté librement consentie des intéressés, et non la conséquence d'une contrainte gouvernementale.

Déjà, Vichy avait créé la Légion française des Combattants. Une majorité, à laquelle nous appartenons, refusa d'adhérer à une telle organisation dictatoriale. En 1943, Alger sembla suivre une voie parallèle. Puis, en mai 1945, tout en laissant l'autonomie aux associations, le Gouvernement actuel ne reconnaissait qu'une seule Union représentative des anciens combattants et, à ce titre, seule habilitée pour intervenir auprès des pouvoirs publics. Il n'est pas sans intérêt de lire l'essentiel des deux paragraphes de cette ordonnance. Les voici :

« Art. 1er. — L'Union française est reconnue dès à présent comme la seule organisation représentative des combattants, combattants de la libération et victimes des deux guerres. A ce titre, elle est seule habilitée pour intervenir auprès des pouvoirs et administrations publics et pour présenter, le cas échéant, ou pour élire les candidats aux différents organismes prévus pour le fonctionnement des institutions créées ou à créer.

« Art. 2. — Elle pourra bénéficier des subventions de l'État et des collectivités publiques, à l'exclusion de toutes autres organisations similaires. »

Il y a dans le texte de cette ordonnance un parfum d'autoritarisme que nous regrettons, car nous sommes, nous parti radical, un parti de liberté, je dirai même que nous sommes le parti de « la liberté » et peut-être le dernier carré de ceux qui entendent la défendre contre toutes les emprises.

La liberté d'association pour tous les groupements de combattants, de déportés ou de prisonniers nous semble aussi désirable que la possibilité, pour toutes les associations, si modestes soient-elles, d'être reçues ou entendues par les pouvoirs publics, voire de bénéficier de subventions de l'Etat ou des collectivités publiques. Nous espérons que cette ordonnance sera abrogée et nous demanderons aux futurs parlementaires une loi respectant intégralement la liberté d'association.

C'est dans ce même esprit de liberté que nous entendons, dans une large coopération internationale, participer à la construction de la paix, sans perdre de vue le souci constant de notre sécurité, Nous voulons nous associer à l'œuvre de construction pacifique. avec son initiatrice l'Amérique. L'Amérique, nous avons su qu'elle pensait déjà à nous, lorsqu'elle nous envoyait dans nos camps de captivité, dès 1941, des colis où sur certaines boîtes était habilement gravé le V de la victoire, pour nous symbole d'espérance, annonciateur des lendemains glorieux que nous avons connus.

Nous voudrions également que, conformément aux intérêts de nos deux pays, se renouent définitivement nos relations amicales avec l'Angleterre. Car si, à travers l'histoire, des rivalités territoriales ont amené parfois des heurts, nous ne pouvons oublier que c'est côte à côte, sur l'Yser en 1914-1918, dans les sables de l'Afrique ou les plaines de l'Allemagne pendant cette guerre, que soldats britanniques et soldats français sont tombés pour un même idéal.

Mais il est un autre grand pays dont parlait encore hier le président Herriot et dont il eut le premier le courage de signaler l'influence qu'il pourrait avoir dans les futures conflagrations internationales.

Le président Herriot avait vu juste lorsque, après être allé goûter la soupe du soldat soviétique, il disait : « La soupe du soldat est, à travers le monde, toujours la même. » Il avait compris que l'armée russe aurait un rôle essentiel à jouer dans le destin de la victoire.

Nous ne pouvons oublier ni méconnaître que c'est avec ce pays que demain, également, nous pourrons construire la paix.

Il n'est pas non plus un combattant qui puisse oublier les soldats français qui ont défendu l'Indochine. A la Chine qui les aida, il tend loyalement la main, lui demandant de se rappeler que notre Indochine est, en Extrême-Orient, le symbole vivant de l'union entre l'Occident et l'Orient.

C'est vers ces grands pays que se tournent les regards de tous ceux qui ont souffert pendant les quatre années de l'autre guerre et pendant les six années de la dernière, non seulement parce que leur aide ou leur compréhension permettra plus facilement à la France d'acquitter sa dette envers ses fils, mais parce que, sans eux, rien de durable ne pourra être construit demain.

Que ces grands pays, que la France surtout ne déçoivent pas ceux qui ont tant souffert pour elle et pour eux !

ÉDITIONS DU PARTI RÉPUBLICAIN
RADICAL ET RADICAL-SOCIALISTE